

Quels sont vos droits?

- Être traité en tout temps dans le respect et la dignité
- Décider de l'information que vous fournissez aux travailleuses de la Société d'aide à l'enfance et aux conseillères de SFCD
- Connaître les qualifications des travailleuses et conseillères
- Obtenir des réponses à vos questions
- Participer aux décisions qui vous concernent et qui touchent vos enfants, et comprendre ces décisions
- Recevoir des services adaptés à vos besoins selon les aspects suivants : culture, classe sociale, croyances religieuses, langue, capacités, orientation sexuelle et genre
- Déposer une plainte si vous êtes en désaccord avec les décisions vous concernant ou touchant vos enfants, ou si vous jugez que les services ne sont pas satisfaisants



Organismes partenaires



Catholic Family Services of Durham
Services à la famille catholiques de Durham

707, rue Simcoe Sud
Oshawa (Ontario)
L1H 4K5
905-725-3513
1-877-282-8932
info@cfsdurham.com
www.cfsdurham.com



1320 Airport Boulevard
Oshawa (Ontario)
L1H 7K4
905-433-1551
durhamcas@durhamcas.ca
www.durhamcas.ca

Des familles



en sécurité

*Qu'est-ce que le programme
Des familles en sécurité?*

Ce programme est le fruit d'un partenariat entre

- Services à la famille catholiques de Durham/Catholic Family Services of Durham

ET

- La Société d'aide à l'enfance de Durham

Le personnel des deux organismes participe à ce programme qui vient en aide aux enfants de familles dont les parents ou partenaires sont en situation de conflit.

Les enfants et les familles sont au cœur de nos préoccupations. Nous voulons que tous les membres de votre famille soient heureux et en sécurité.

Comment fonctionne le programme?

Lorsqu'elle apprend qu'un enfant pourrait avoir besoin de protection à cause de conflits dans son foyer, la Société d'aide à l'enfance de Durham (SAED) en informe Services à la famille catholiques de Durham (SFCD). Une travailleuse de la SAED et une conseillère auprès des familles de SFCD communiquent avec la famille pour fixer un rendez-vous.

Les travailleuses et conseillères sont des professionnelles qui peuvent vous aider à changer votre vie de famille.

Et ensuite?

Lors du premier rendez-vous, la travailleuse de la SAED vous posera des questions et parlera à vos enfants. Le rôle de la conseillère auprès des familles est de vous appuyer et d'être une personne-ressource.

La travailleuse et la conseillère auprès des familles discuteront avec vous de solutions pour garantir la sécurité de tous les membres de la famille.

Vous pouvez continuer à consulter la conseillère auprès des familles après la fermeture de votre dossier à la SAED.

La participation au programme est volontaire et vous pouvez y mettre fin en tout temps. Si la SAED a encore des préoccupations sur la sécurité des enfants, elle demeurera impliquée, mais sans la participation de la conseillère auprès des familles.

Confidentialité

L'information que vous fournirez aux professionnelles demeurera confidentielle, sauf dans les cas suivants :

- Il y a clairement un risque pour votre sécurité ou celle d'une autre personne (p. ex., il est nécessaire d'obtenir de l'aide supplémentaire si les professionnelles croient que vous risquez de vous faire du mal ou de faire du mal à autrui).
- Un enfant de moins de 16 ans a subi des mauvais traitements ou a besoin d'être protégé contre des agressions physiques ou sexuelles, de la violence émotionnelle grave ou de la négligence. Cela comprend les situations où un enfant est témoin de violence à la maison. Cela inclut aussi les situations où un adulte révèle avoir subi des mauvais traitements au cours de son enfance et où l'agresseur pourrait encore constituer une menace pour des enfants.
- Un juge ordonne la divulgation de l'information à votre dossier par voie d'assignation. Les conseillères et les travailleuses peuvent aussi être assignées à comparaître en cour.
- Vous divulguez à une conseillère ou à une travailleuse qu'un professionnel visé par la *Loi sur les professions de santé réglementées* (comme un médecin ou un psychologue) vous a agressé.
- Vous autorisez la divulgation par écrit.



Le programme Des familles en sécurité est offert dans la région de Durham depuis 2007. Le Service de police régional de Durham rapporte une moyenne de 13 incidents de violence conjugale par jour¹.

Ce programme offre du counselling à la suite de violence dans un couple. Nous croyons qu'il est possible de régler les conflits qui mènent à la violence et d'éviter une intervention future de la Société d'aide à l'enfance.

Agir tôt peut changer les choses!

¹ Rapport annuel 2011 du Service régional de police de Durham